Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 MARS 2006

L'an deux mil six, le dix sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 mars 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. MONDON René a donné mandat à M. DENNEMONT Michel — Mme MARCHAND Gladys, à Mme BAILLIF Line Rose.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 13 / A.E.P. – Mise à niveau du réseau - Approbation du DCE

Il est rappelé au conseil municipal que les études pour la mise à niveau du réseau d'alimentation en eau potable sont réalisées par le bureau d'études BECR.

Le dossier de consultation des entreprises correspondant est prêt. Il intègre trois lots :

- un lot réseau : intervention sur diverses antennes en extension ou renforcement sur divers tronçons représentant au total 8 427 mètres de canalisation à poser pour un coût estimé à **1 383 263.07 € TTC.**

…/…

- un lot appareillages comprenant des compteurs sectoriels, des dispositifs de télégestion et de mesure de chlore, des turbidimètres etc… Ce lot est estimé à **325 825.50 € TTC**

- un lot clôtures estimé à **69 396.60 € TTC** à venir sur les réservoirs.

Le coût global des travaux est de **1 929 656.41 €.**

Il est proposé pour la consultation, un appel d'offres ouvert en trois lots sans décomposition en tranche et sans possibilité de variantes.

Les délais préconisés sont plafonnés à :

- 12 mois pour les réseaux
- 02 mois pour les clôtures
- 04 mois pour les appareillages

sans toutefois excéder un délai global de 12 mois.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le dossier de consultation proposé

- le cas échéant, à autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres et autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer le marché à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation de l'opération **« AEP – Mise à niveau du réseau »** tel que présenté

- autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres selon les modalités proposées

- autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le marché à intervenir.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS